

## Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur du 28 juin 2015

### Présents :

LE BORGNE Lucile, AUBRE Philippe, BLEUZEN Xavier, GOUDY Claude, MALARD Jean François, NARCE Franck, VOLTZENLUGEL Michel, MICHOU-DODARD Flora, SAMBOURG Philippe, MANDIN Thierry, COTTEN Marie Françoise

### Excusés:

BEDOUET Jean Luc, SAVREUX Diana, GUEDON Jean, DEBROUVER Michel

### **1. Bilan des championnats et compétitions la saison 2014-15.**

#### **Seniors : Claude Goudy.**

Son rapport (en pièce jointe) rappelle les résultats de la saison, les qualifications pour la saison suivante montées et descentes. Deux clubs qui ont participé au tournoi final N3 (La Vendéenne et le SA Mérignac) ainsi que trois clubs qualifiés pour se maintenir en N2 (SCRA St Omer, HC Quévert, AL Plonéour Lanvern) ont signalé leur non réinscription pour 2015-2016. La commission sportive a donc informé les clubs qui pouvaient de ce fait être qualifiés pour accéder en N2. Le comité directeur a validé le découpage des poules de N2, suite aux intentions d'engagement reçues.

#### Cautions « arbitrage » seniors :

Le tableau récapitulatif des quotas d'arbitres et de rencontres arbitrées, ainsi que des montant des cautions « arbitrage » qui seront mises à l'encaissement a été expédié mi-juin à tous les clubs.

Pour la saison 2015-16, un maximum de 20 rencontres par arbitre sera pris en compte dans le calcul du « quota de nombre de matchs arbitrés » pour le compte de son club.

Le comité directeur a validé la mise à l'encaissement de quelques cautions N3 pour forfait « non technique » (RS Gujan Mestras, Biarritz OL, HCF Tourcoing, HC Aix les Bains). Les clubs seront prévenus.

#### **Jeunes : Franck Narce**

Dans l'ensemble, pas de problèmes particuliers (voir pièce jointe). Quelques difficultés à trouver des délégués sur les finales. La caution engagement en championnat de France des ligues féminines U17 du CRH Aquitaine sera mise à l'encaissement pour non présentation d'arbitre.

### **2. Commission Arbitrage : Jean Luc Bédouet et Philippe Aubre**

#### **Désignations des arbitres 2014-15.**

Suite à l'incapacité de Jean Luc Bédouet, pour raisons médicales, de poursuivre ses missions, Daniel Charollais a assumé les désignations des arbitres en N1, N2 et CDF à partir de janvier 2015, et nous l'en remercions vivement. Nous remercions aussi les arbitres 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> degré qui, sachant qu'ils étaient en effectifs réduits, se sont en général portés volontaires et ont accepté un grand nombre de désignations.

### **Dartfish et commission formation des arbitres**

Philippe Aubre et Jean Guédon ont assuré le suivi de la formation continue des arbitres 5<sup>ème</sup> degré en visionnant les matchs de N1 sur Dartfish et en faisant pour chaque match un « rapport » accessible à tous les arbitres. Ils déplorent cependant que certains arbitres ne visionnent pas ces rapports et/ou ne participent pas aux discussions qu'ils ouvrent.

Pour la saison 2015-16, dans l'objectif de favoriser l'interprétation uniforme de l'application des règles du jeu par tous, arbitres et entraîneurs, chaque entraîneur de N1 Elite pourra pour chaque match de son équipe signaler à cette commission de 1 à 5 situations de jeu qu'il souhaite éclaircir. Pour cela il devra repérer le « minutage précis » de ces situations sur la vidéo du match et le communiquer à cette commission avant le mardi 24h dernier délai. La commission se chargera de répondre à l'entraîneur et, suivant les cas, de mettre ce « rapport » en ligne pour qu'il soit accessible aux arbitres.

### **Formation continue des arbitres 3<sup>ème</sup> degré.**

La saison 2014-15 a été celle de la mise en place d'arbitres formateurs qui ont accompagné quelques arbitres 3<sup>ème</sup> degré dits « stagiaires » tout au long de la saison et ont aussi été présents sur la majorité des demi-finales et finales jeunes. Cette mesure a été plutôt bien appréciée sur le terrain. Le comité remercie ces arbitres pour leurs disponibilités et le sérieux de leur formation.

La classification des arbitres 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> degré pour débiter la saison 2015-16 a été faite à partir de cette formation continue.

### **Désignation des arbitres 2015-16.**

Une aide administrative a été demandée au service compétitions de la FFRS pour les désignations des arbitres. Ce service recevra les engagements des arbitres 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré, tiendra à jour les indisponibilités des arbitres et expédiera les convocations pour la N1 Elite, N2 et CDF aux arbitres et aux clubs.

Il faudra continuer à accompagner ces nouveaux arbitres 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> degré et continuer à former des arbitres 3<sup>ème</sup> degré lors de la saison 2015-16, liste qui devrait être établie lors du séminaire des arbitres. La désignation des arbitres, tâche complexe, devra en tenir compte et il faudra aussi que les responsables des désignations en N3 soient en relation avec cette commission de désignation.

Cette commission de désignation sera pilotée par Michel Voltzenlugel. Daniel Charollais sera sollicité pour travailler avec lui. Cette commission proposera des désignations pour la N1 Elite, N2, voire N3 quand il y a des levers de rideau et les soumettra à l'avis de Philippe Aubre, Jean Guédon, Xavier Bleuzen et Lucile Le Borgne avant diffusion au service compétitions FFRS.

Des principes de désignations ont été proposés pour essayer d'atteindre l'objectif de formation des nouveaux 4<sup>ème</sup> degré et des 3<sup>ème</sup> degré dits « stagiaires ».

Un arbitre ne sera pas désigné pour arbitrer la même équipe qu'après 2 journées d'écart. Un arbitre ayant arbitré une équipe en JN ne devrait pas ré-arbitrer cette équipe avant la JN+3.

Si N1 et N2 jouent au même lieu, désigner si possible 3 arbitres au lieu de 2. Deux arbitres 5<sup>ème</sup> degré (dont 1 formateur) et 1 nouvel arbitre 4<sup>ème</sup> degré. Ce dernier arbitrera la N2 avec l'arbitre 5<sup>ème</sup> degré non formateur, et le formateur « observera », le match de N1 sera arbitré par les 2 arbitres 5<sup>ème</sup> degré et le nouvel arbitre 4<sup>ème</sup> degré fera office d'arbitre « assistant ».

Si N1, N2 et N3 jouent au même lieu, désigner si possible 3 arbitres. Deux arbitres 5<sup>ème</sup> degré (dont 1 formateur) et 1 nouvel arbitre 4<sup>ème</sup> degré ou un 3<sup>ème</sup> degré « stagiaire ». Le match de N3 sera arbitré par le 3<sup>ème</sup> degré « stagiaire » ou nouvel arbitre 4<sup>ème</sup> degré et l'arbitre formateur, le match de N2 sera arbitré par le stagiaire ou nouvel arbitre 4<sup>ème</sup> degré et l'arbitre non formateur, et le formateur « observera », le match de N1 sera arbitré par les 2 arbitres 5<sup>ème</sup> degré et le nouvel arbitre 4<sup>ème</sup> degré ou le 3<sup>ème</sup> degré « stagiaire » fera office d'arbitre « assistant ».

Si N2 et N3 jouent au même lieu, désigner si possible 2 arbitres, un 4<sup>ème</sup> degré et un 3<sup>ème</sup> degré qui arbitreront les 2 matchs.

Si N1 et N3 jouent au même lieu, désigner 2 arbitres. Soit 2 arbitres 5<sup>ème</sup> degré, soit un 5<sup>ème</sup> degré et un nouvel arbitre 4<sup>ème</sup> degré qui arbitreront les 2 matchs.

Pour les 1<sup>er</sup> tours de la coupe de France, les désignations se feront en tenant compte du niveau des équipes qui se rencontrent et dans le cas où c'est possible, la priorité sera donnée aux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré, éventuellement stagiaire accompagné d'un formateur.

Ces principes de désignation des arbitres sont « ambitieux » et ne pourront peut-être pas être toujours respectés par manque d'arbitre « désignables » ou pour des motifs de déplacement trop onéreux en temps et en coût (éloignement sans covoiturage possible), mais l'objectif est d'essayer de les respecter. Le système des astreintes sera remis en place pour au moins les 5<sup>ème</sup>, voire 4<sup>ème</sup> degré, pour pallier les désistements de dernière minute.

### **Séminaire national des arbitres.**

Il est prévu le samedi 19 septembre 2015 à partir de 14h jusqu'au dimanche 20 septembre 14h. Tous les arbitres 5<sup>ème</sup> degré y seront convoqués.

Les séminaires délocalisés seront animés par un arbitre formateur. La ou les dates et lieux sont à fixer par les comités rink hockey des régions, dont au moins un avant la reprise du championnat de N2.

Rappel. Les bons de commandes des « tenues de présentation des arbitres » sont en téléchargement sur le site internet rink hockey.

### **3. Proposition de modification du déroulement des compétitions nationales jeunes.**

Lors des demi-finales et finales jeunes, il arrive parfois que dans les poules de qualification du samedi, il y ait une équipe « au dessus » ou « au dessous » des 2 autres équipes. Lorsque ces deux équipes « font un match nul », le classement de ces 2 équipes peut donc être tributaire uniquement des scores de la 3<sup>ème</sup> équipe ou se fait au goal average, au quotient ou même au tirage au sort. Ce type de situation peut aussi se produire lorsque la compétition ne concerne que 5 équipes au lieu de 6.

En général, lorsque cela se produit, les dirigeants « protestent » contre le classement final car ils ne le trouvent pas « sportif ».

Pour éviter ce type de situation, il a été proposé qu'en cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il soit procédé à des prolongations (avec but en or) et tirs au but si nécessaire. Dans ce cas, l'équipe qui gagne le match lors prolongations ou tirs au but se verra attribuer 2 points et l'autre équipe 1 point.

Cette mesure sera mise en place à titre expérimental dès la saison 2015-16.

Elle ne résoudra pas cependant tous les cas, et il faudra parfois recourir au goal average, quotient ou tirage au sort pour départager les équipes.

#### Cas particulier : finales U20 des clubs.

Chaque région devra, avant le 31 décembre de l'année en cours, confirmer l'engagement de leur club champion régional en finale du championnat de France par l'envoi d'une fiche d'engagement et d'une caution de 450 € qui sera mise à l'encaissement en cas de non présentation de ce club (ou de son remplaçant) en finale U20.

Si une ou des régions ne confirme(nt) pas l'engagement de leur club champion U20 avant le 31 décembre, le comité rink hockey FFRS pourra éventuellement pourvoir à leur(s) remplacement(s) en qualifiant un ou des second(s) en fonction du nombre d'équipes U20 engagées en championnat régional.

Cette mesure entre en application dès la saison 2015-16

#### **4. Commission formation et développement : Jean François Malard**

- Un projet de « rink hockey à l'école » a été élaboré par JF Malard. Ce projet sera transféré à la FFRS en lui proposant de le développer comme projet de « hockey sur roller à l'école » (il concernerait donc les 2 hockeyes) et lui demandant de se rapprocher de l'USEP et de l'Education Nationale afin d'obtenir une convention avec eux
- La formation des encadrants/entraîneurs et des arbitres reste un des points faibles du rink hockey et un des freins à notre développement. Le comité a déjà soulevé ce point lors de l'AG de novembre 2014 et proposé des pistes pour essayer d'y remédier, il va poursuivre le travail sur ce sujet pour le présenter à l'AG de novembre 2015.
- Un « kit entraîneur » est proposé au tarif de 50 % à tous les nouveaux candidats au BEF 1 rink hockey
- Une mutualisation des commandes des ligues a été mise en place pour l'achat de kits « arbitres compétitions jeunes » (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré).

#### **5. Point financier : Philippe Sambourg**

Le budget prévisionnel 2015-16 a été adopté.

Un bilan du réalisé 2014-15 devrait parvenir aux élus du comité en fin juillet, quand toutes les écritures comptables relatives à la saison seront passées.

Le principe d'aide financière du comité aux régions pour leurs déplacements lors des championnats de France des régions et des ligues féminines a été reconduit.

##### **Tarifs de remboursement des frais de déplacement des arbitres.**

Suite aux feuilles de notes de frais, diverses et variées, reçues par le service compétitions, des précisions ont été apportées, elles seront applicables à partir de la saison 2015-16.

Repas : 16 € maximum et uniquement si fourniture du justificatif (si celui-ci est inférieur à 16 €, remboursement sur la base du justificatif) et si distance entre la ville de résidence et celle du lieu d'arbitrage est supérieur à 75 km.

Hôtel et petit déjeuner : 60 € maximum et uniquement si fourniture du justificatif (si celui-ci est inférieur à 60 €, remboursement sur la base du justificatif) et si distance entre la ville de résidence et celle du lieu d'arbitrage est supérieur à 250 km.

Péages : remboursement sur présentation des justificatifs (en N3 le justificatif de l'aller permet de rembourser l'arbitre pour le retour aussi, mais l'arbitre doit expédier le justificatif retour au club). Pour les arbitres qui ont un abonnement ou un badge de télépéage, ils doivent fournir comme justificatif le décompte des prélèvements.

Parking : maximum 20 €/ jour et uniquement sur présentation des justificatifs.

Tout dépassement du barème prévu (kilométrage incorrect) ou justificatif non fourni (ou incorrect) ne sera pas remboursé aux clubs de N3 ou N1-F, ni aux arbitres.

Pour les matchs de la coupe de France (sauf la finale four), les frais d'arbitrage sont à la charge exclusive du club recevant, clubs doivent établir leur note de frais ou utiliser l'imprimé qui sera en téléchargement.

Les feuilles de remboursement des frais d'arbitrage pour la N3 et la N1-F vont préciser ces tarifs et conditions.

Seules les demandes faites en utilisant l'imprimé fourni en début de saison et les modalités précisées seront prises en compte.

Les clubs doivent continuer à les expédier au service compétitions de façon régulière, même s'il n'y aura que 2 de remboursements, l'un à la mi-saison et l'autre à la fin de saison.

## **6. Divers.**

### **Feuilles de match N1, N2 et CDF et saisie sur le module résultats**

Marie Françoise Cotten continuera chaque samedi le suivi de la saisie des scores des matches de N1, N2 et coupe de France sur le module résultats. L'accessibilité au module résultats ayant été améliorée en cours de saison, les feuilles de match de N1 et N2 devront de nouveau être saisie avant 12h le dimanche.

### **Poste vacant : secrétaire général**

Aucun élu n'étant volontaire, ces tâches continueront d'être assurées par la présidente, aidée par les responsables des commissions.

### **Mondial 2015.**

Il a été une réussite.

Un grand merci à tous les participants (joueurs et staff de l'équipe de France, licenciés et leurs amis supporters, etc.) et plus particulièrement aux bénévoles du Comité Local d'Organisation.

### **Site Internet.**

La FFRS envisage une refonte du site Internet en septembre 2015.